



Eco-responsabilité liée aux emballages

Adelphe et la FEEF signent un nouveau partenariat RSE

Pour aider les TPE-PME à faire face aux évolutions réglementaires françaises et européennes liées à la gestion des emballages, Adelophe et la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) renforcent leur partenariat.

L'objectif : accompagner les TPE-PME dans leur éco-responsabilité liée à l'emballage de leurs produits, de l'éco-conception à la communication responsable.

Adelophe apportera son expertise aux entreprises labellisées PME+, à la commission qualité et développement durable de la FEEF et parrainera pour la 5^{ème} année consécutive un lauréat du concours des Grés d'Or.

2019 : une année marquée par de nouvelles obligations pour les TPE-PME en faveur de la gestion des emballages

À l'heure actuelle, les enjeux environnementaux et sociétaux sont tels que tous les acteurs se mobilisent pour faire évoluer les modes de production et de consommation. Les entreprises ont un rôle à jouer pour contribuer à la création d'une économie circulaire en faveur de la protection des ressources naturelles.

Dans ce cadre, la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est une des solutions mise en place depuis 1992 : inscrite dans le Code de l'environnement, la REP stipule que **toute entreprise qui met sur le marché français des produits emballés à destination des ménages doit pourvoir ou contribuer financièrement à la gestion des emballages qui résultent de leur consommation ou de leur utilisation**. La REP a ainsi permis la mise en place de la collecte sélective en France : 68% des emballages sont recyclés en 2019.

Aujourd'hui encore les institutions européennes et françaises sont en constante réflexion pour faire évoluer la réglementation des emballages afin de limiter toujours plus leur impact sur l'environnement, avec notamment :

- **Le Paquet Économie Circulaire, ou encore la Directive européenne sur les plastiques à usage unique** : adoptée le 27 mars dernier par le Parlement Européen, elle vise, notamment, à agir sur l'éco-conception et à interdire - ou à réduire - la production de ces plastiques afin de lutter contre les déchets sauvages. Cette directive entrera en vigueur d'ici le mois de mai 2019 et sera transposée en France à échéance 2021.
- **La Loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), ou encore la Feuille de route économie circulaire** : en avril 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié sa feuille de route pour accélérer la transition du pays « Vers une économie 100% circulaire ». Elle contient 50 mesures autour de 4 axes : mieux produire, mieux consommer, mieux gérer nos déchets et mobiliser tous les acteurs. Elle devrait se traduire par un projet de loi présenté par le gouvernement à l'été 2019.

Les TPE-PME doivent donc anticiper la conception de leurs emballages et leur mode de production. Sans oublier qu'aujourd'hui, de plus en plus de Français sont des consomm'acteurs, qui font de l'achat un acte militant : pour 64 % des Français, un emballage nocif à l'environnement est un frein à l'achat (source Etude Tetra Pak, 2017).

Soutenir les TPE-PME pour les aider à intégrer la RSE dans leur développement

➤ Accompagner les entreprises labellisées PME+ dans leur éco-responsabilité

Créé en 2014 par la FEEF, le label PME+ a pour vocation de valoriser l'engagement de l'entrepreneur et de son entreprise dans une démarche de progrès RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) ancrée sur ses bonnes pratiques sociales, sociétales et environnementales.

Grâce à ce partenariat, elles pourront désormais profiter de l'expertise d'Adelphe pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages.

Plusieurs ateliers et tables rondes seront organisés afin de les sensibiliser à la réduction à la source des emballages et à la communication responsable. Le 15 mai prochain, une première journée rassemblera à Paris la communauté des entreprises labellisées et les directions qualité/RSE de plusieurs grandes enseignes de distribution autour d'un enjeu commun : l'éco-conception et l'approvisionnement responsable.

Adelphe apportera son expertise pour enrichir le label PME+ sur les questions liées à l'éco-conception et à l'emballage et intégrera la commission Qualité & Développement Durable de la FEEF pour alimenter les réflexions autour des bonnes pratiques dans le process de fabrication et tout au long de la supply chain.



➤ Parrainer un lauréat des Grés d'Or

Depuis 1999, les Grés d'Or de la FEEF récompensent chaque année les 10 meilleurs partenariats durables entre une TPE / PME / ETI et un distributeur généraliste, un acteur de la RHF ou une enseigne en bio. Parrain depuis 2015, **Adelphe offre à l'un des lauréats un diagnostic sur le site de l'entreprise**. L'objectif : analyser la production des emballages, leur stockage et leur transport afin d'orienter les actions à mener à court et moyen terme et déclencher des réflexes pour réduire leur impact environnemental. À la clé : des bénéfices économiques et environnementaux pour l'entreprise.

« Pour Adelphe, il est primordial d'encourager et de soutenir les TPE et les PME qui s'engagent dans une démarche RSE. La volonté est souvent là mais la mise en œuvre est parfois vue comme quelque chose de complexe alors que des actions simples peuvent être mises en place rapidement. Pour nous, ce partenariat était une évidence. Nous avons à cœur d'apporter aux TPE et PME notre expertise en matière de gestion des emballages pour les aider à aller encore plus loin dans leur démarche responsable », explique Sophie Wolff, Directrice déléguée d'Adelphe.

« Par leur dimension humaine, leur ancrage territorial et leur authenticité, les PME sont naturellement RSE. Cependant, elles ont besoin d'être accompagnées pour faire connaître et formaliser leur démarche sociétale. C'est notamment l'objet de notre label RSE pour les PME, devenu marque collective « PME+ » (Pour un Monde + Engagé), véritable levier de réassurance pour une consommation plus responsable. Notre partenariat avec Adelphe s'inscrit en ce sens et renforce l'action de la FEEF en faveur de la mise en place de bonnes pratiques économiques, sociales et environnementales des Entrepreneurs PME », précise Dominique Amirault, président de la FEEF.

À propos d'Adelphe

Adelphe a une mission : réduire l'impact environnemental des emballages. Société à but non lucratif, filiale de Citeo, elle accompagne et conseille les acteurs de la chaîne du recyclage pour que les emballages soient mieux conçus par les entreprises, bien triés par les Français et facilement recyclés. Plus de 9 500 entreprises adhèrent à Adelphe et investissent chaque année près de 60 millions d'euros pour rendre ce modèle plus vertueux.
www.adelphe.fr - [@Adelphe_fr](https://twitter.com/Adelphe_fr)

À propos de la FEEF

La Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France, créée en 1995, est un Mouvement d'entrepreneurs indépendants. Elle propose des rencontres business tout au long de l'année avec la Grande Distribution, la RHF, le e-commerce, la GSS. Elle aménage la relation commerciale des PME avec les enseignes via des accords, elle défend un écosystème favorable aux entrepreneurs PME pour pérenniser leur entreprise dans le territoire et elle encourage le déploiement au quotidien de la RSE dans l'entreprise avec le label PME+. La FEEF compte aujourd'hui près de 900 entreprises de la TPE à l'ETI, aussi bien alimentaires que non-alimentaires.
www.feef.org - [@FEEF_France](https://twitter.com/FEEF_France)



Contacts presse

Adelphe : Anne-Laure Guillaume - 05 56 20 66 77 - adelphe@passerelles.com
FEEF : Virginie Feuillebois - 01 47 42 43 33 - vfeuillebois@feef.org